



Le cash, un avenir incertain

Édito de Pascal Dufour, président d'Aditel

// L'avènement d'un monde sans monnaie fiduciaire relève-t-il de l'utopie ou de la réalité ? On hésite encore à donner une réponse tranchée. Il y a bien le Danemark, qui a levé l'obligation d'accepter le paiement en liquide dans certains commerces, dans le but de faire disparaître les pièces et billets, et la Suède, qui se détourne de plus en plus de l'argent liquide en rêvant d'une société débarrassée du cash.

TOUJOURS AUTANT D'ÉMISSIONS

Mais la Banque de France ne voit pas les choses de la même manière. Lors de son dernier comité fiduciaire, elle a annoncé que l'émission de billets en euros dépassait la barre

du milliard (1,083), soit presque deux fois plus que ce qui avait été anticipé au lancement de la monnaie européenne, en 2002. En réalité, la France ne semble pas encore prête à sauter le pas vers une disparition pure et simple de la monnaie physique, même si le coût du fiduciaire pour la banque est très élevé.

DES SERVICES MODERNISÉS

La tendance serait plutôt à moderniser l'activité : c'est ce que fait la Banque de France, qui a présenté un plan de modernisation à horizon 2020, et ce que font également les opérateurs spécialisés dans le traitement du cash, qui offrent de nouveaux services dans le même



sens. Faut-il se préparer à une diminution très rapide de la monnaie en circulation ou verrons-nous, comme pour le chèque, sa disparition progressive ? Cette question mérite un vrai débat, auquel nous vous invitons à participer en assistant au Forum d'Aditel, les 5 et 6 octobre à Montpellier.

IL L'A DIT

Le directeur du CNAPS, Jean-Paul Celet, s'est clairement prononcé pour que la profession de la sécurité électronique entre dans le périmètre réglementé par le livre VI du Code de la sécurité intérieure (ancienne loi 83). Le but est que les entreprises qui installent des systèmes de sécurité intègrent l'ensemble des contraintes en matière de moralité et de contrôle de garanties.

À SAVOIR

Pour faire face à la menace émergente que constitue le développement de la cybercriminalité, le ministère de l'Intérieur a mis en place en janvier 2017 une délégation ministérielle aux industries de sécurité et à la lutte contre les cybermenaces (DMISC), placée sous la responsabilité de Thierry Delville. La nouvelle structure a pour objectif prioritaire de développer et protéger la capacité industrielle et technologique de la France en matière de sécurité et de lutte contre les cybermenaces. Le premier rapport de la délégation ministérielle, rendu public le 10 mars 2017, dresse l'état des lieux de la menace liée au numérique. Il est consultable à l'adresse suivante : www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Lutter-contre-les-cybermenaces

TRIBUNE

VIDÉOPROTECTION : UN ARRÊTÉ INAPPLICABLE

Alors qu'un nouveau texte réglementaire sur les normes techniques de la vidéoprotection est en préparation, les télésurveilleurs adhérents d'Aditel alertent les pouvoirs publics sur l'impossibilité de mettre en œuvre les mesures envisagées.

Le projet d'arrêté sur les normes techniques du système de vidéo-protection n'est pas applicable en l'état. Le chapitre 5 sur la sécurité des systèmes d'information précise en effet que non seulement « le réseau de vidéoprotection doit être isolé des autres réseaux informatiques internes », mais qu'il doit répondre en plus aux recommandations émises par l'Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information (n° 524/ANSSI/SDE) le 14 février 2013. Selon ces recommandations, « le réseau support du dispositif de vidéo-protection ne doit en aucun cas être mutualisé avec d'autres composantes du système d'information de l'entité utilisatrice. Une isolation physique complète [...] doit être privilégiée par rapport à une simple isolation logique [...], qui n'offre pas un niveau de robustesse comparable. » Or, la séparation physique est impossible dans les architectures de télésurveillance avec levée de doute vidéo, notamment dans les banques.

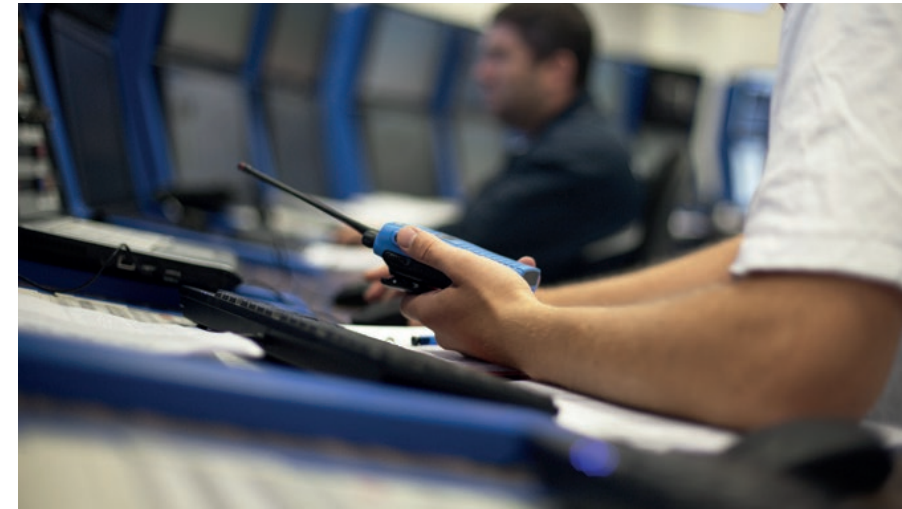
La séparation logique également, car avec les caméras IP, les flux entre les caméras et le télésurveilleur ne contiennent pas seulement des flux vidéos, mais aussi des flux de services apparentés à des flux d'alarme.

ACTEURS RESPONSABLES

Les banques et leurs prestataires télésurveilleurs n'ont pas attendu de texte officiel pour mettre en place des mesures protégeant leur système d'information. Le problème de sécurité concernant les caméras n'est pas un problème d'architecture, mais de certaines caméras IP qui contiennent des Web-services qui facilitent le piratage. Le rôle des pouvoirs publics est de faire des recommandations pour pouvoir récupérer des images exploitables en cas de nécessité. Les télésurveilleurs d'Aditel souhaitent que le nouvel arrêté reste dans cette logique en fixant des exigences sur la qualité des images et les moyens de les récupérer et qu'il laisse aux établissements le choix de la politique de sécurisation de leur SI.



UNE FORMATION SPÉCIALISÉE POUR LES AGENTS DE TÉLÉSURVEILLANCE



Le livre VI du Code de la sécurité intérieure qui concerne les activités de sécurité privée ne fait pas de réelle distinction entre la surveillance humaine effectuée par un agent et la surveillance par des systèmes électroniques. En conséquence, les dispositions qui permettent à un gardien ou un intervenant et à un opérateur de télésurveillance d'exercer leur métier sont identiques. L'un comme l'autre doivent être titulaires d'une carte professionnelle, et pour cela obtenir un certificat de qualification professionnelle (CQP).

RÉPONDRE À UN VÉRITABLE BESOIN

Jusqu'à présent, l'offre de formation aux métiers de sécurité était très limitée et il n'existait pas de spécialisation pour le métier d'opérateur en télésurveillance. La seule formation reconnue pour cette activité était le CQP APS, avec un contenu en grande partie centré sur le comportement à tenir en opération, inadapté à la réalité du métier de télésurveillance : comment approcher un site, comment faire une ronde, comment faire

une palpation... C'est pour corriger cette lacune que le GPMSE, en partenariat avec l'AFPA, a créé une formation d'opérateur(trice) spécialisé(e) en traitement d'informations de sécurité à distance (OSTISD), une certification professionnelle de niveau IV. Elle apporte aux futurs opérateurs toutes les connaissances nécessaires à l'exercice de leur profession, en insistant notamment sur le fonctionnement d'une station de télésurveillance et les réseaux de communication, avec un focus sur l'électronique installée sur les sites télésurveillés, sans quoi il est difficile de comprendre le processus global. Si elle n'est pas encore obligatoire, cette nouvelle formation est un gage de qualité pour les télésurveilleurs qui choisissent d'y inscrire leurs opérateurs. Le diplôme est d'ailleurs déjà en cours d'évolution, pour prendre en compte l'intégralité des évolutions décrites dans l'article 6.-I de l'arrêté du 27 février 2017 concernant la formation continue des agents de sécurité.

EN BREF

Organisme régulateur de la sécurité privée chargé notamment de veiller au respect de la législation par les entreprises du secteur, le CNAPS a publié le bilan de son activité pour l'année écoulée. En 2016, il a contrôlé 1 881 entreprises et 10 115 agents de sécurité privée et relevé 12 431 manquements au cours de ces contrôles. 110 dossiers ont fait l'objet d'une procédure disciplinaire devant la commission nationale d'agrément et de contrôle, et l'ensemble des manquements ont donné lieu à 1,5 million d'euros de pénalités financières.

1,5 million d'euros de pénalités financières en 2016

À NOTER

Le référentiel APSAD R31 / I31, qui définit les exigences minimales auxquelles doivent répondre les stations de télésurveillance certifiées, connaîtra un certain nombre d'évolutions d'ici à la fin de l'année 2017. Cette évolution a pour but de renforcer principalement les obligations en matière de continuité de service et de sécurité informatique pour mieux répondre, entre autres, aux attentes des banques, selon l'organisme certificateur CNPP.

L'AVENIR DU CASH

Paiera-t-on encore demain avec des espèces ? Le débat agite les professionnels en France et à l'étranger. Cependant, quelle que soit leur réponse à cette question, les entreprises du secteur anticipent une mutation des usages sans précédent, comme l'illustre notre dossier.



... REMPLACER LE CASH PAR LE CAMEMBERT AURAIT LE DOUBLE AVANTAGE DE RENFORCER LE SENTIMENT PATRIOTIQUE ET LA SÉCURITÉ DES FONDS...



CONSEIL GÉNÉRAL DES BANQUES FRANÇAISES

L'enjeu de la filière espèce pour le groupe BPCE 05

Temis : de nouveaux services pour les banques et leurs clients 07

Wincor-Nixdorf rationalise la gestion des billets avec Cineo 08

La Suède sur la piste de l'e-couronne 09

Le paiement mobile sans contact, un usage émergent 10

Quand la biométrie révolutionnera la carte bancaire 11

L'enjeu de la filière espèce pour le Groupe BPCE

Par Marc Luzuy, responsable de la filière fiduciaire Groupe BPCE

L'enjeu de la filière fiduciaire n'est pas de dissenter sur la mort ou non du cash : nous constatons depuis au moins deux ans une baisse des volumes

par exemple, ce sont plus d'un million d'opérations quotidiennes qui sont réalisées au titre des services du retrait et du versement. Un service de base, certes, mais dont le coût est de moins en moins supportable pour les établissements bancaires dans le contexte actuel.

- Projet de modernisation de la Banque de France (fermeture de comptoirs, nouvelles normes de conditionnement)
- Evolution du modèle de relation des banques et donc in fine du modèle de distribution qui ne repose plus entièrement sur des agences offrant l'ensemble des services aux clients
- Transformation digitale et essor des paiements digitaux qui accélère la décroissance des volumes
- Conséquences de la DSP2 sur la filière fiduciaire (ouverture sur le cash-back et déploiement de réseaux d'automates indépendants).

Les évolutions par la Banque de France

DE LA VALEUR DE LA CIRCULATION EUROPÉENNE DEPUIS 2002

2002	358	milliards d'€
2005	565	milliards d'€
2008	762	milliards d'€
2011	888	milliards d'€
2014	1016	milliards d'€
2015	1083	milliards d'€
2016	1126	milliards d'€

DE LA VALEUR DES EMISSIONS NETTES FRANÇAISES DEPUIS 2002

2002	36,1	milliards d'€
2005	50,8	milliards d'€
2008	69,9	milliards d'€
2011	88,8	milliards d'€
2014	108,3	milliards d'€
2015	112,7	milliards d'€
2016	119,8	milliards d'€

inéluctable. Il s'agit donc de gérer et d'accompagner de manière proactive cette baisse en revisitant entièrement le modèle opérationnel et la répartition de valeur entre les différents acteurs.

UN CONSTAT PARADOXAL

La filière fiduciaire, centrée sur les services du retrait et du versement, est pour tous les établissements bancaires structurellement et lourdement déficitaire. Cependant, elle reste un élément de base de la relation bancaire et de la perception des services qu'apporte une banque à ses clients. Pour le Groupe BPCE,

UN ENVIRONNEMENT EN PLEINE MUTATION

Cette filière se trouve confrontée à de nombreux éléments exogènes qui rendent de plus en plus caduc le modèle historique basé sur un cloisonnement des tâches entre les acteurs et sur un cycle fiduciaire séquentiel. A titre d'illustration, depuis 2012, 6 éléments exogènes sont venus mettre à mal ce cycle fiduciaire :

- Pression politique pour faire baisser les volumes de cash en France (assises des Paiements)
- Nouvelles réglementations qui accentuent la pression sur les coûts (décret transport de fonds, maculation automate...)



Ces facteurs externes ont pour principales conséquences d'accélérer la décroissance des volumes et d'ajouter de nouvelles charges au moment où cette filière ne fait plus partie des axes d'investissement des banques. Cette équation qui peut paraître insoluble (baisse des volumes, augmentation des charges) ne pourra être résolue qu'en transformant radicalement le modèle opérationnel de cette filière et la nature des relations entre les acteurs.

UNE TRANSFORMATION À RÉALISER

Voici les 5 éléments clés de cette transformation :

- Raccourcir le cycle fiduciaire : traiter le cash là où il entre afin d'éviter des étapes de transport physique sans valeur ajoutée, l'agence ne devant plus être le lieu unique de collecte et de concentration du cash.
- Adapter l'équipement aux flux à traiter : dans ce monde digital, l'équipement fiduciaire doit se concentrer de nouveau sur son service de base, à savoir distribuer ou collecter du cash.

- Digitaliser les processus fiduciaires : la filière doit faire l'effort de digitaliser encore plus ses process pour offrir une nouvelle expérience client fluide avec une traçabilité accrue.
- Passer d'une logique planifiée d'intervention à une logique d'intervention dynamique pour l'ensemble des activités fiduciaires afin de s'adapter au mieux au flux à traiter.
- Piloter les usages afin de favoriser les moyens de paiement digitaux et d'accélérer la décroissance des volumes, une fois la variabilisation des charges réalisée.

UN NOUVEAU MODÈLE DE RELATION

La transformation de la filière ne pourra pas se faire en gardant le même mode de fonctionnement avec nos prestataires et notamment avec les fournisseurs de traitements de valeurs. Il s'agit de passer à une logique de partenariat industriel et commercial, qui doit se traduire par une intégration plus forte des fournisseurs dans la chaîne de valeur fiduciaire mais également au niveau des processus commerciaux. Tout en restant le pivot de la relation

client, les banques doivent être en mesure de proposer des solutions innovantes en s'appuyant sur des expertises externes pour couvrir l'ensemble des moyens de paiement.

L'AVENIR, UNE COOPÉRATION RENFORCÉE ENTRE BANQUES ?

Au-delà de l'évolution du mode de relation entre partenaires, la transformation complète du cycle fiduciaire ne pourra se faire que si les banques françaises décident de mettre en place des schémas poussés de coopération et de mutualisation qui permettront d'actionner au maximum les leviers de transformation dans un marché qui inéluctablement perd chaque année des volumes.

Il faut transformer radicalement le modèle opérationnel de la filière fiduciaire et la nature des relations entre ses acteurs.

Temis : de nouveaux services pour les banques et leurs clients

Par Gilles Goudron,
directeur général de Temis

Le paysage des moyens de paiement est en permanente évolution, et il semble que ce phénomène aille en s'accroissant. Tous les indicateurs indiquent une tendance assez nette : les moyens de paiement électroniques sont en forte progression et remplacent petit à petit la monnaie fiduciaire. Cependant, les usagers

ne paraissent toujours pas prêts à s'en passer totalement. D'après certaines statistiques de la Banque de France, il semblerait même que la majorité des Français restent particulièrement attachés à l'argent liquide, puisqu'ils sont 68 % à se déclarer défavorables à sa disparition.

Comment interpréter ces signaux parfois contradictoires ? Les différents acteurs de la filière fiduciaire, au premier rang desquels TEMIS, n'éprouvent pas d'inquiétude majeure pour la pérennité de leur activité dans les années à venir. En revanche, ils sont très attentifs à l'évolution des volumes d'activité, car à ce phénomène de diminution de l'usage des espèces s'ajoutent les efforts qui sont demandés par les clients en matière de réduction

de coût, mais également la forte augmentation du recyclage en agence. Le nombre d'agences qui recyclent est ainsi passé de 4 943 en 2014 à 9 077 en 2017, avec une perspective de 17 500 à l'horizon 2020, ce qui représenterait 44 % des agences à cette date-là. Tout cela nous oblige à adapter ou à infléchir en permanence notre stratégie et nos investissements.

AFFINER LES OFFRES EN DIRECTION DES COMMERÇANTS

Nous devons profiter du fait que les banques souhaitent se désengager du traitement des valeurs fiduciaires pour leur proposer de nouveaux services, qui les concernent directement, mais qui concernent aussi leurs clients, car ceux-ci se montrent de plus en plus réticents à se déplacer dans les agences pour des problèmes de sécurité. À l'heure actuelle, les offres que nous avons mises en place restent essentiellement ciblées sur les commerçants qui ont un volume de flux significatif, mais nous devons réfléchir à des services adaptés aux petits commerçants qui viennent déposer leurs fonds au guichet ou dans les automates. Enfin, si le scénario catastrophe qui prédit une chute brutale de l'usage des espèces venait malheureusement à se réaliser, il nous faudrait construire de nouvelles offres pouvant remettre en question l'attractivité économique du recyclage en agence, de façon à retrouver ces flux qui, d'après les prévisions d'un certain nombre d'experts vont nous échapper de plus en plus.

LE CHIFFRE

44%

C'est la proportion des agences bancaires qui pratiqueront le recyclage en 2020, selon les experts, soit 17 500 agences, contre 9 077 aujourd'hui.



Wincor - Nixdorf rationalise la gestion des billets avec Cineo

Lorsqu'un client retire de l'argent au distributeur automatique de billets (DAB), il utilise sans le savoir un service logistique bien rodé et très inefficace. Songez qu'il a fallu que les commerçants regroupent ces billets, les comptent et les déposent dans l'agence bancaire la plus proche. Là, les billets ont été recomptés, triés et placés dans des sacs qu'un trio de convoyeurs de fonds a transportés au centre fort de la banque centrale. Puis, à nouveau, les billets ont été triés, comptés et packagés, les plus

endommagés ont été éliminés. Et un trio de convoyeurs de fonds est revenu prendre ces billets pour alimenter les DAB. La boucle est bouclée. Il y a mieux à faire, estime Wincor-Nixdorf, spécialiste des DAB et des terminaux de paiement en magasin. L'entreprise a développé la cassette intelligente Cineo, qui bénéficie de son savoir-faire en matière de comptage et de tri des billets. Le fonctionnement est le suivant : au fur et à mesure qu'il collecte sa recette, le commerçant place l'argent dans la cassette Cineo

et « sait » exactement combien elle contient. Lorsqu'un DAB n'a plus de billets, il suffit de lui apporter la cassette, sans avoir à passer par centre fort de la banque centrale. Faut-il des transporteurs de fonds ? Sans doute, mais ils n'ont pas besoin de conduire un camion blindé : une camionnette suffit puisque Cineo peut maculer les billets, donc les rendre inutilisables en cas de vol ou de tentative d'effraction. L'autre avantage de la solution est de permettre au commerçant d'être crédité rapidement de son cash physique et donc de faire « travailler » son argent plus rapidement.

UN TEST À GRANDE ÉCHELLE AVEC POSTBANK ET SHELL

La cassette intelligente est déjà utilisée, sous une forme restreinte, en Allemagne, où PostBank a noué un partenariat avec Shell Group. Lorsque les automobilistes payent leur carburant en numéraire dans les stations Shell, les billets sont récupérés, comptés par une machine Wincor-Nixdorf et placés dans l'automate bancaire de PostBank. La banque, qui a pris en charge l'investissement de la caisse automatique de Shell, dispose ainsi de 1 200 DAB supplémentaires. « Nous sommes passés d'une vision matérielle très verticale à une vision plus horizontale et orientée process, explique Philippe Dauphin, le président de Wincor-Nixdorf France. Nous faisons du conseil très spécialisé sur ces flux de numéraire ou de paiement électronique. »

À NOTER

Revendiquant la place de numéro 1 en France dans la distribution et de numéro 2 dans la banque, Wincor-Nixdorf emploie 9 000 salariés dans le monde pour un chiffre d'affaires de 2,25 milliards d'euros. L'entreprise allemande a investi 1 milliard d'euros en R&D au cours des trois dernières années.



La Suède sur la piste de l'e-couronne



La Suède a lancé depuis quelque temps déjà une réflexion sur une nouvelle forme de monnaie virtuelle. Le pays scandinave étudie l'opportunité de lancer une version électronique ou digitale de la couronne suédoise qui constituerait une innovation majeure dans la perspective de la possible disparition des espèces. « La Riksbank doit envisager sérieusement de satisfaire le besoin du public de monnaie banque centrale en la fournissant sous une certaine forme électronique », a expliqué

« Nous explorons toutes les possibilités, enjeux et conséquences d'une telle initiative. »

Cecilia Skingsley, vice-gouverneure de la Banque de Suède lors de la présentation de ce projet.

S'ADAPTER AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

« Quand le premier billet a été émis, au XVII^e siècle, c'était grâce à une nouvelle technologie, l'imprimerie, a-t-elle rappelé. Aujourd'hui, de nouvelles technologies existent pour les paiements. Nous n'avons pas encore pris la décision de lancer notre e-couronne mais nous explorons toutes les possibilités, enjeux (technologiques, légaux...) et conséquences d'une telle initiative. » L'objectif de la banque centrale est d'offrir aux particuliers, administrations et entreprises un moyen de paiement moderne, qui ne passe pas par les banques. « Il ne s'agit pas de remplacer les espèces, mais de se servir de l'e-couronne comme complément aux espèces », a précisé

M^{me} Skingsley. L'e-couronne pourrait donc s'échanger comme on le fait actuellement avec les espèces sans compensation au niveau de la banque centrale. Pour l'heure, aucune échéance n'a été fixée. Un tel système se conçoit bien en Suède, où l'usage des espèces est extrêmement réduit, mais il va sans dire que la question serait beaucoup plus délicate dans de nombreux autres pays où la circulation de la monnaie reste très importante, comme l'Allemagne.

LE CHIFFRE 97%

C'est la proportion de la population suédoise qui utilise principalement une carte bancaire pour effectuer ses paiements. Le volume d'espèces en circulation a diminué de 40% depuis 2009.



Le paiement mobile sans contact, un usage émergent

A l'ère numérique, où tout finit par une appli, il est logique que la question des moyens de paiement passe, elle aussi, par la case smartphone... En France, c'est Orange qui s'est lancé sur le sujet en lançant en 2015 l'application Orange Cash, qui fonctionne comme une carte bancaire prépayée. Réservée aux abonnés de l'opérateur historique, accessible sur Android, WindowsPhone et depuis quelques mois sur iPhone, elle permet le paiement sans contact des achats effectués chez les commerçants équipés d'un terminal de paiement NFC. Condition indispensable pour pouvoir

l'utiliser, il faut avoir préalablement alimenté son compte, dans la limite de 250€ par période de 30 jours, chaque rechargement étant facturé 0,79€ par l'opérateur.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Pour effectuer une transaction, le client doit vérifier que le terminal de paiement du commerçant accepte le paiement sans contact : généralement il porte la mention « sans contact », « contactless » ou le logo Apple Pay. En principe, l'application permet de payer les achats d'un montant supérieur à 0,10€. Cependant, dans la pratique, le commerçant se réserve le droit de fixer le montant minimum d'achat propre à son magasin. Si le paiement en lui-même ne requiert aucune connexion, les services complémentaires comme la mise à jour du solde disponible et de l'historique de transactions nécessitent un accès réseau mobile. Ils se font automatiquement dès que

la couverture réseau mobile le permet. Les transactions sont limitées à 250€ pour les clients standard, 300€ pour ceux qui ont souscrit l'option Orange Cash Plus. En dessous de 20€, les transactions sont validées par simple rapprochement des zones NFC du mobile et du TPE, pour les sommes supérieures, elles nécessitent de taper un code secret. L'opérateur, qui a conclu un partenariat avec Visa pour proposer ce service, garantit un niveau de sécurité comparable à celui d'une carte bancaire sans contact.

EN SAVOIR PLUS

Si 11,5 millions d'utilisateurs possèdent un mobile NFC en France (chiffre Orange), peu l'utilisent encore comme moyen de paiement. Mais 20% des consommateurs interrogés par Harris Interactive fin 2016 prévoient de s'en servir davantage à l'avenir.

L'application lancée par l'opérateur historique Orange fonctionne comme une carte bancaire prépayée.

Quand la biométrie révolutionnera la carte bancaire

Le système évitera les usurpations d'identité et garantira que l'utilisateur est bien le titulaire de la carte.

La carte bancaire biométrique arrivera sans doute bientôt dans les portefeuilles. Oberthur Technologie (OT) y travaille en tout cas dans son centre de recherche et développement. Le spécialiste des solutions de sécurisation des moyens de paiement a fait le constat que malgré la diversité grandissante des outils mis à la disposition des consommateurs, la carte bancaire restait largement plébiscitée par le grand public. En revanche, il lui semble opportun de la faire évoluer en intégrant la biométrie, afin d'améliorer sa simplicité d'utilisation, et surtout de renforcer sa sécurité. « L'utilisation de la biométrie dans les paiements

répond au besoin d'une plus grande sécurisation des moyens de paiement dans de nombreuses situations d'achat, notamment en mobilité », explique Patrice Meilland, Vice President Strategic Programs and Powered Cards chez OT.

EMPREINTE DIGITALE PRÉENREGISTRÉE

OT propose un système qui évite les usurpations d'identité lors des paiements par carte chez les commerçants et garantisse que l'utilisateur est bien le titulaire de la carte, à l'image de ce qui se pratique pour les paiements en ligne fonctionnant avec des doubles dispositifs d'authentification. La solution consiste à placer un capteur d'empreinte digitale sur la carte, l'empreinte de l'utilisateur ayant été enregistrée au préalable auprès de sa banque. Pour valider la transaction, celui-ci pose simplement son doigt sur la carte, soit pour remplacer le code secret, soit pour apporter une seconde

authentification. Le projet est d'ores et déjà sur les rails. L'entreprise a annoncé avoir miniaturisé un capteur biométrique dans une carte de paiement tout en respectant les normes ISO qui imposent une épaisseur maximale de 0,8 mm. La conception prend également en compte la nécessité d'optimiser la consommation du dispositif, l'énergie provenant d'une batterie embarquée dans la carte. Du côté des commerçants, le système ne devrait pas nécessiter de changement d'infrastructure. Le produit final est attendu très prochainement.

LE CHIFFRE

0,8 mm

C'est l'épaisseur maximale du capteur d'empreinte digitale pour respecter les normes ISO.



CARTE BLANCHE À...

Jacques Melin

Pour le responsable sécurité du Crédit Agricole Centre France, la plus-value d'Aditel est de créer une « formidable plateforme d'échanges » entre professionnels. Il livre sa vision de l'association.



Le Crédit Agricole Centre France est adhérent d'Aditel depuis la création de l'association, soit depuis presque trente ans. C'est mon prédécesseur,

Jean Ballet qui avait fait la démarche d'adhérer, car il avait vu tout l'intérêt qu'il peut y avoir à échanger, entre les différentes enseignes, sur des problématiques communes concernant la sécurité bancaire. En effet, de notre point de vue, Aditel est une formidable plateforme d'échanges, portant à la fois sur la télésurveillance et sur la sécurité des agences.

LE FORUM, UN ÉVÉNEMENT UNIQUE DANS NOTRE SECTEUR

Le point fort d'Aditel est son Forum qui permet de rassembler chaque année en un seul lieu les professionnels de la sécurité bancaire. Une cinquantaine d'exposants issus de tous les métiers de la sécurité viennent présenter leurs nouveaux produits et leurs nouvelles offres.

Je ne connais pas un seul autre lieu, comme le Forum, où sont concentrés autant de prestataires et de spécialistes de la sécurité bancaire.

L'intérêt du Forum ne se limite pas aux exposants, mais il réside aussi dans les diverses tables rondes animées par des spécialistes qui présentent des thématiques et débattent de sujets d'actualité liés à la sécurité, au transport de fonds, à la problématique de l'arrivée de l'IP, etc. L'objectif étant de proposer aux participants les solutions les plus appropriées à une problématique souvent émergente. Ces débats se concluent toujours par le point de vue d'un juriste confirmé qui vient apporter un équilibre bien perçu à l'ensemble des échanges.

SAVOIR ÉVOLUER AVEC LE SECTEUR

Aditel a su se métamorphoser jusque-là pour continuer d'être un interlocuteur de qualité pour notre métier. Puisse cette volonté de coller à l'actualité se poursuivre pour éclairer les choix garantissant la sécurité bancaire dans les années à venir.

NOUVEAU BUREAU

À la suite des départs d'Hubert Hamant (CM-CIC Services Sécurité Sites centraux), appelé à d'autres responsabilités, et d'Olivier Riby (BNPP), qui prend un repos bien mérité, le bureau d'Aditel se renouvelle, avec les arrivées d'Anne-Françoise Loaec Galeron et Maria Sanchez. La composition du nouveau bureau est la suivante :

- Pascal Dufour (Banque Populaire Atlantique), **président d'Aditel**
- Laurent Allais (LCL), **vice-président d'Aditel**
- Didier Moreau (Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres), **vice-président d'Aditel**
- François Bourguet (HSBC)
- Jean-Marie Capelli (Nexecur)
- Anne-Françoise Loaec Galeron (CIC)
- André Molinengo (Société Générale)
- Claude Pace (Crédit Mutuel)
- Marc Pourcellé (Sotel)
- Jean-François Renaut (Caisse d'épargne Ile-de-France)
- Maria Sanchez (BNP Paribas)
- Dominique Vilmin (Critel)
- Laurent Michel (Critel)

STRATÉGIE

L'objectif d'Aditel est de mener une réflexion collective fédérant établissements financiers et les sociétés de télésurveillance, afin de rechercher des solutions concrètes permettant de renforcer la sûreté des agences bancaires. Cette stratégie prend une importance toute particulière dans le contexte de mutation profonde que connaît le secteur en raison de la transformation digitale en cours.

PROCHAIN FORUM

Le prochain Forum d'Aditel se déroulera les 5 et 6 octobre à Montpellier. L'édition 2017 aura pour thème « l'évolution dans le traitement du cash et son devenir ». Nous vous y attendons nombreux !